

<https://47.snuipp.fr/Les-PIAL-sont-arrives>



# Les PIAL sont arrivés

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2019

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

En cette rentrée scolaire, le Ministre de l'Éducation Nationale communique à tour de bras sur l'un des objectifs « prioritaires » du gouvernement : la prise en charge optimale des élèves en situation de handicap dans le cadre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

## Les contrats

Dans le département, après des problèmes en début d'année (attente de signature des contrats, des lieux d'affectation), les AESH affecté-es dans un PIAL devraient avoir tous et toutes en leur possession leur contrat de 964 h réparties sur 41 semaines.

Sachant qu'il y a 36 semaines de classe + 60 h dédiées à la formation + 58h pour participer à des réunions ou accompagner des sorties hors temps scolaires, le compte est bon.

Avec l'expérience des 108h dues par les enseignant-es, quota fort souvent atteint avant la fin de l'année scolaire, nous conseillons aux AESH de bien noter l'utilisation de ces 118h.

## Autre nouveauté ; une plus grande souplesse (dixit l'administration) dans la gestion des personnels.

Dans les faits, quand un AESH sera absent, un autre viendra le remplacer, et ceci sur tout le territoire du PIAL.

Mais comment est-ce possible ? Grâce à un tour de passe-passe : les notifications MDPH d'accompagnement mutualisé vont remplacer les accompagnements individualisés. Dans le même temps, le coordonnateur du PIAL devra résoudre une équation à plusieurs inconnues : sachant qu'un enfant a une notification pour x heures, sachant que y heures peuvent être déduites pour rendre l'enfant plus autonome, le résultat permettra de dégager des heures dont l'utilisation sera décidée par le coordonnateur.

## Et les enseignant-e-s dans tout ça ?

Ils devront fonctionner ! On ne va pas leur demander leur avis quand même !

Loin de la communication officielle, ce qui se met en place, c'est :

1. pour les élèves (pourtant en situation de grande fragilité) une valse permanente des conditions de l'aide qui pourrait leur être apportée (changement d'AESH, changement de quotité, changement dans les disciplines concernées etc...alors même que la réussite de ces élèves nécessite stabilité, repères et lien de confiance avec l'accompagnant -e.
2. pour les accompagnant-e-s, des conditions de travail que le terme de « précarité » ne parvient même plus à définir : travail sur plusieurs niveaux (de la maternelle à la 3e) et sans formation continue adéquate, travail sur plusieurs lieux sans qu'ils-elles soient défrayé-es intégralement de leurs frais de déplacement, temps partiels imposés (alors que les Pouvoirs Publics s'étaient engagés à les faire disparaître), salaires inférieurs pour la plupart à 600 euros mensuels ce qui les place sous le seuil de pauvreté, six années de CDD requises avant

## Les PIAL sont arrivés

---

d'espérer signer un CDI, instabilité professionnelle qui les empêche d'exercer une autre activité salariée , pourtant indispensable ... , déni et mépris de l'institution qui renvoie les accompagnant-e-s à leur propre responsabilité...

La FSU dénonce cette maltraitance institutionnalisée des élèves ,des accompagnant-e-s et des enseignant-e-s.

Les PIAL, outil de gestion au service de la flexibilité ne sont ni au service des élèves, ni au service des enseignant-es, ni au service d'une amélioration du métier d'AESH.

Pour la FSU, une réelle prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap passe par des effectifs réduits, des enseignants formés et un vrai statut d'AESH.